

## Compte rendu de la séance du 24 avril 2020

Election du Secrétaire(s) de la séance à l'unanimité : Sébastien BOUJU

### 1 ° Fusion administrative RPI Ménil-sur-Belvitte et Anglemont. :

Après lecture de la note explicative du projet de fusion administrative reçue de Madame LE BOTLANNE Patricia Inspectrice d'Académie, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la fusion administrative entre les écoles d'Anglemont et de Ménil-sur-Belvitte demandée par la direction académique.

### 2 ° Demande de subventions coopérative scolaire :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'attribution de 20.00 € par élève pour la coopérative scolaire.

### 3° Présence de scolytes sur parcelles :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'oppose à l'unanimité contre la coupe de sapins scolytés sur les parcelles n° 16 (HA1) et n°19 en attente de solutions alternatives, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le report de la coupe proposée par l'ONF pour la parcelle n° 6 pour les Douglas présent suer la parcelle n 6.

### 4° Questions diverses :

\* Travaux sylvicoles : proposition de travaux ONF :

- 16 U : dégagement manuel en plein de régénération naturelle feuillus avec maintien du gainage chênes : à voir sur place,
- 17.18 : entretien mécanique de la végétation des talus : à voir sur place,
- 19 U : mise en peinture : refus
- broyage gyrobroyeur parcelle 3, 7, 8, 10, 11,12 : refus,
- 5 t élimination de sous – étages et des bois morts : à voir sur place.
- 10 et 7t ouverture d'exploitation au chenillard sur largeur de 4m : refus.

\* Date affouage repoussée au 1er août 2020 compte tenu de l'interdiction d'accéder aux parcelles durant l'état d'urgence sanitaire.

\* Commande de masque lavable effectué, 1 masque par habitant sera distribué, 1 masque en complément nous est fourni par le conseil départemental.

\* Cérémonie du 08 mai assurée par le Maire uniquement en présence d'un porte-drapeau. Pas d'invitation. Dépôt de gerbe validé par le CM.

Séance levée à 22h.

Le secrétaire de séance.



Le maire.

